

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire du jeudi 23 avril 2026

Convocation
 Date : 17/04/2026
 Affichée et mise en ligne
 Le : 17/04/2026

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 23 avril, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Salle Polyvalente « Jean Ruby » - Infrastructure sports et loisirs - 5 route de Nanteuil - 60300 Mont-l'Évêque, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 17 avril 2026, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n°
 39-CC230426

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
 - Présents : 42
 - Pouvoirs : 2
 - Votants : 44
 - Absents : 0

Président de séance – doyen d'âge : Monsieur TACCONE André
Secrétaire de séance : Madame ALVES Eugénie

Résultats :

- Pour : 44
 - Contre : 0
 - Abstention : 0

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur ACCIAI Maxime	Madame JAUNET Christel
Madame ALVES Eugénie	Monsieur LAINÉ Patrice
Madame AMMOUN-BOURDELAS	Madame LAOUAMER Wassila
Malvina	Monsieur LAPIE Dominique
Madame ANDRE-ROMAGNY Agnès	Monsieur LHOYER Denis
Madame BALOSSIÉ Françoise	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LOZANO Stéphanie
Monsieur BERTINATTI Joël	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur BLOT Laurent	Madame MATHIAULT Pascale
Madame CARDOEN Catherine	Monsieur MEDIONI Régis
Madame CARVENNEC Anne	Monsieur MÉNAND-CHAMBON
Monsieur de la BÉDOYERE Emmanuel	Maximilien
Monsieur DELAMARE Jacques	Monsieur MOREIGNEAUX-
Monsieur DELAYEN Cédric	COUDOURNAC Wolfgang
Monsieur DERYCKE Xavier	Monsieur NOIRTIN Guillaume
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur PAIGNEAU Bertrand
Madame ESTARDIER Maya	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur FRACHON Hugues	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur GAUDION Philippe	Monsieur TACCONE André
Monsieur GRANZIERA Gilles	Madame TAQUET Florence
Monsieur GUGLIERI Mathieu	Madame TONDELLIER Viviane
Madame HECQUET Sonia	Madame TRACA Carole
Madame HERBET Cécile	

Liste des délibérations
 Affichée et mise en
 ligne le : 24/04/2026

Délibération mise en
 ligne sur le site internet
 de la CCSSO le :

28 AVR. 2026

Ont donné pouvoir :

Madame HINQUE Sarah à Madame CARDOEN Catherine
 Monsieur SICARD Bruno à Monsieur BATTAGLIA Alain

Paraphes



AE

Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Néant

Étaient absents

Néant

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur MARÉCHAL Guillaume, Président sortant.

Monsieur TACCONE André, le doyen d'âge du Conseil Communautaire, a pris ensuite la présidence de la séance.

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 42 présents et 2 pouvoirs.

Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'au début de chaque séance, l'organe délibérant de l'EPCI nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L.2121- 15 par renvoi de l'article L.5211-1). Un ou plusieurs conseillers ou délégués peuvent se proposer ; en l'absence de proposition, Monsieur le Président soumet un nom au vote. Le Conseil Communautaire peut adjoindre au secrétaire de séance des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance sera tenu d'être présent pendant toute la durée de la réunion du Conseil Communautaire.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 octobre 2025 portant composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise corrélatrice au renouvellement général des conseils municipaux de 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

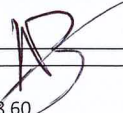
Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Considérant la nécessité de désigner un ou plusieurs secrétaires de séance ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : DE DÉSIGNER Madame ALVES Eugénie secrétaire de séance ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Paraphes	
	AE

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

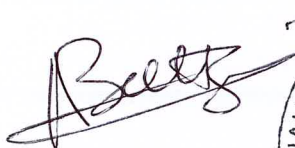
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : **28 AVR. 2026**

De la publication sur le site internet de la CCSSO : **28 AVR. 2026**

Fait à Senlis, le **28 AVR. 2026**

Alain BATTAGLIA



Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise

Eugénie ALVES



Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr